



Le numéro CPR va-t-il disparaître ?

Sources : Wikipedia, MSA, FGRCF

Voilà une question bien surprenante quand l'on connaît l'attachement des cheminots à leur numéro d'immatriculation composé de 7 chiffres et d'une lettre qui leur est attribué dès leur entrée en fonction à la SNCF. Pour les retraités des chemins de fer, ce matricule est complété d'un préfixe au moment de la liquidation des droits à pension.

Avant de répondre, faisons le point sur ces matricules qui jalonnent la vie des cheminots, de leur embauche à leur retraite.

Qu'est-ce que le NIR ?

Créé en 1940 par René Camille à des fins militaires, le Numéro d'Inscription au Répertoire des personnes physiques (NIR), également connu sous le nom de numéro de sécurité sociale, est aujourd'hui un outil incontournable de l'identification administrative. Il est encore largement utilisé par les organismes d'assurance santé et les professionnels de santé pour identifier les assurés, ainsi que par les employeurs et Pôle Emploi dans le cadre des démarches administratives.

Il est composé de 13 chiffres et d'une clé de contrôle à 2 chiffres. **Il figure sur votre carte vitale.**

Qu'est-ce que le NIL ?

Le NIL (Numéro Invariant Large) utilisé par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour identifier les adhérents et les entreprises lors des traitements automatisés d'informations à caractère personnel.

Ce numéro sert à identifier à la fois les entreprises (via les cinq premiers chiffres) et les adhérents.

A noter qu'il s'agit d'un nombre à 15 chiffres sans aucun paramètre commun avec le N°SS ou le N° CPR. Par exemple, il ne peut pas être utilisé pour déterminer l'âge d'un adhérent.

Pourquoi évoquer le NIL ?

La CPR gère actuellement :

- Les **salariés au statut SNCF** et leurs ayants droit.
- Les **anciens salariés au statut SNCF** titulaires d'une pension.
- Les **salariés contractuels de la SNCF** et leurs ayants droit.
- Les **salariés des autres entreprises ferroviaires** appliquant la convention collective nationale ferroviaire.



Afin d'assurer une identification fiable et uniforme des organismes et adhérents sous sa couverture, la CPRPF adopte le NIL, déjà éprouvé au sein de la MSA.

Pour la FGRCF, le NIL sera indispensable pour les adhérents qui opteront pour le prélèvement sur pension.

Les nouveaux bulletins d'adhésion seront adaptés en conséquence.

Pour les adhérents FGRCF déjà prélevés, le siège est en train de finaliser le fichier avec le service informatique pour qu'en face du N° adhérent figure le NIL qui a été transmis par la CPRPF. Les sections pourront ainsi l'intégrer dans leurs propres listings.

Où puis-je trouver mon NIL ?

Vous vous demandez où retrouver votre NIL ? À partir de mi-juillet, il sera accessible dans **votre espace personnel de la CPRPF** sous l'onglet « Mon Compte », rubrique « Mes Informations ». »

Le N° CPR va-t-il pour autant disparaître ?

Cet identifiant alphanumérique de 7 chiffres plus une lettre, précédé d'un préfixe pour les retraités **ne va pas disparaître**.

Soyez rassuré, il est toujours utilisé au sein de la SNCF pour identifier les agents et ex-agents.

Il est toujours nécessaire pour vous connecter à SNCF-Connect, à MFCD, au Services aux retraités...**et à l'espace personnel de la CPRPF**.

Les prochains numéros du « Cheminot Retraité » vous donneront des informations complémentaires sur les prochaines évolutions.